

Merci au Parti Islam, grâce à qui les Belges commencent à ouvrir les yeux sur la charia

Lettre ouverte à monsieur Redouane Ahrouch, élu conseiller communal et porte-parole du parti ISLAM

Cher Monsieur Ahrouch,

je vous appelle « Cher monsieur », parce que je vous remercie beaucoup...

Je vous remercie au nom des 10 millions de Belges qui grâce à vous ont enfin une vision claire de la charia et des dangers qu'elle représente pour notre démocratie.

Sans vous et sans votre message honnête, 10 millions de Belges auraient continué de croire que la charia n'était qu'une vague tradition attachée à une religion somme toute « comme les autres ».

Maintenant, ils savent qu'un certain islam est envahissant... Ils savent que tout bon musulman se doit de prêcher l'islam partout où il le peut... Ils savent qu'un bon musulman doit pratiquer la Guerre Sainte, le Jihad, afin de répandre la vraie religion « d'amour et de paix » dont vous vous revendiquez...

Merci ! Merci ! Merci !

Merci de vous être démasqué, d'avoir été honnête...

Merci d'avoir clamé haut et fort « **La charia est notre seule Loi !** »...

Merci d'avoir, avec une sincérité qui vous honore, déclaré que vous voulez « **faire un état islamique de notre Belgique** ».

Votre message a été maintes fois vu, lu et entendu dans tous les medias. Quelle publicité formidable !...

Mais surtout, merci d'avoir créé en Belgique une crise institutionnelle !

Votre élection a permis de montrer au grand jour la passivité, la trahison et la collaboration criminelle de certains de nos dirigeants politiques... Vous avez permis de les démasquer...

Les arguments juridiques existaient pourtant, juste là, sous leur nez... Des Lois Européennes, des Arrêts de la Cour Européenne, des Recommandations de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et même de la jurisprudence exactement en rapport avec le cas du parti ISLAM... (je vous renvoie au bas de l'article pour quelques infos supplémentaires)

Nos dirigeants politiques ont donc menti en nous affirmant ne pas posséder les moyens juridiques d'interdire votre parti et votre élection... Ils en avaient non seulement la possibilité, mais aussi **l'obligation** ! La Belgique est signataire de la Convention Européenne des Droits de l'Homme qui est contraignante, c'est-à-dire qu'elle **DOIT** être appliquée...

Voilà pourquoi je parle de crise institutionnelle... Ils n'ont pas fait leur boulot... Ils n'ont pas appliqué les lois de notre pays et celles auxquelles notre pays se doit d'obéir : les lois internationales qui prévalent sur nos lois nationales... Ils n'ont, volontairement, pas protégé nos institutions...

Ils vont donc devoir se reprendre rapidement ou démissionner !

Vous voyez comme la démocratie est bien faite, elle a tout prévu...

A propos de démocratie, à vous qui avez affirmé « *avoir été élu démocratiquement* », je vais vous expliquer ce que ce mot DEMOCRATIE signifie...

Démocratie signifie que le pouvoir est assuré par le peuple. Le peuple se fait représenter par des élus. D'où le nom « Chambre des Représentants ». Nos élus votent des lois, font appliquer ces lois et veillent à ce qu'elles soient bien appliquées par ceux d'entre eux qui dirigent le pays (le pouvoir exécutif). C'est évidemment un résumé, mais c'est simple, n'est-ce-pas ? Rappelons aussi que, le pouvoir du peuple étant souverain, nos élus se doivent de rester à son écoute afin de modifier rapidement des lois qui n'auraient plus l'assentiment de ce peuple.

Donc, nos élus ont la légitimité tant qu'ils remplissent leur mission. Si certains ne le font pas, ils doivent démissionner. Si l'ensemble du gouvernement ne le fait pas, il commet un **coup d'état...**

Or, c'est ce qui se passe pour le moment...

Espérons que cela n'est dû qu'à la lourdeur administrative ou à de la distraction... Que ce n'est rien qu'un coup d'état par déni de réalité...

Alors, attendons que nos dirigeants se reprennent... (mais pas trop longtemps)

Parlons un peu de vous, le héros des barbus et des burkanisées...

Vous avez commencé votre vie politique, que je m'efforcerais de rendre très éphémère, en lâchant trois mensonges en une seule phrase ! Vous êtes très fort !

En prêtant serment vous avez dit :

« ***Je jure fidélité au Roi...*** »

1er mensonge : vous vouliez dire « **je jure fidélité à Allah et à son Prophète** », telle que vous l'impose la charia à laquelle vous déclarez être soumis.

« **...obéissance à la Constitution...** »

2ème mensonge : vous vouliez dire « **... obéissance au Coran...** »

« **...et aux Lois du Peuple Belge.** »

3ème mensonge : vous vouliez dire « **... et à la Charia.** »

Des mensonges en jurant, cela s'appelle un parjure ! Et un parjure annule purement et simplement la validité de votre installation en tant que conseiller communal.

Revenons-en maintenant à vos déclarations d'après votre parjure...

« C'est l'extrême droite qui s'exprime et qui n'avale pas que nous soyons intégrés... Vous avez vu où sont les extrémistes ?... Nous sommes des loyalistes, mais des gens veulent être au-dessus des lois... On a été insultés pendant 30 ans, nous les Belges de 2ème et de 3ème génération... Aujourd'hui, ILS n'arrivent pas à avaler que nous sommes intégrés et que nous allons travailler démocratiquement dans le système politique, tout simplement...».

Donc, « tout simplement », vous croyez nous faire avaler ça ?... Vous pensez qu'on a oublié vos grandes déclarations visant à instaurer la charia et à transformer la Belgique en un état islamique ? Vous pensez que votre programme politique est oublié ?

Mais vous avez bien appris vos leçons : vous qualifiez d'extrémiste de droite toute personne qui ne pense pas comme vous... Cela démontre évidemment le vide intersidéral de votre argumentaire...

Moi, un « extrémiste de droite » ?

Mon cher monsieur Ahrouch, je ne fais partie d'aucun parti politique et je n'ai jamais figuré sur aucune liste électorale. (c'est facile à vérifier)

Par contre, je passe le maximum de temps à combattre des gens comme vous, des extrémistes religieux, des liberticides, des fascistes... Je vous combats même en dehors des frontières de l'Europe... Dernièrement encore à Varsovie, au grand Meeting de L'OSCE, où il était question de la limitation des libertés religieuses dans le monde, mises en péril tous les jours dans les 57 pays de l'OCI (Organisation des Pays Islamiques), OCI qui voudrait voir voter une loi qui interdirait de critiquer une religion... Bref, de réinstaurer le délit de blasphème... Vous pouvez voir une de mes intervention à Varsovie en cliquant sur le lien au bas de page.

Alors monsieur Ahrouch, plutôt que de proférer à mon égard des insultes dont je me fiche éperdument, je vous conseille d'user d'une insulte plus en respect avec votre religion... Traitez-moi de chien... C'est comme cela que vous appelez les infidèles, n'est-ce-pas ? Je suis un chien, un chien qui ne lâche pas sa proie, et qui vous mordra les fesses jusqu'à ce que vous ayez quitté ce poste que vous occupez illégalement... Un chien qui grognera et qui mordra tant que des gens comme vous, qui veulent détruire notre beau pays et sa démocratie en nous imposant des lois religieuses criminelles, fouleront encore notre sol aux traditions judéo-chrétiennes et respectant la laïcité... A tous ceux qui ne sont pas contents, qui ne se plaisent pas chez nous, je leur dis « Fichez le camp ! ». Allez prier Allah dans vos vastes étendues désertiques où il fait si bon vivre... Quant à vous, monsieur Ahlrouch, digne combattant du Jihad, ne vous inquiétez pas, *vos 70 jeunes femmes éternellement vierges vous attendent au paradis où un vin délicieux vous sera servi par des hommes jeunes et beaux*, comme le promet votre Coran...

[Lien vers mon discours à l'OSCE](#)

Un peu de documentation :

Un arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 31 juillet 2001 affirme que la charia (loi islamique) est incompatible avec la démocratie et les droits de l'homme. Ce même arrêt a été confirmé par la Grande Chambre de cette Cour le 13 février 2003

L'article 17 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme obligeait les autorités belges à interdire votre parti et votre élection :

ARTICLE 17 : Interdiction de l'abus de droit

Aucune des dispositions de la présente Convention ne peut être interprétée comme impliquant pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits ou libertés reconnus dans la présente Convention ou à des limitations plus amples de ces droits et libertés que celles prévues à ladite Convention.

La liberté de religion est protégée par l'article 9 de la Convention européenne des Droits de l'Homme et par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cependant, cette liberté n'est pas illimitée: une religion dont la doctrine ou la pratique irait à l'encontre des autres droits fondamentaux serait inacceptable. En tout cas, les restrictions dont elle peut faire l'objet sont «celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui» (article 9.2 de la Convention).

Les Etats ne peuvent pas non plus accepter la diffusion de principes religieux qui, mis en pratique, impliqueraient une violation des droits de l'homme. Si des doutes existent dans ce domaine, les Etats doivent exiger des responsables religieux une prise de position sans ambiguïté sur la primauté

des droits de l'homme, tels que consignés dans la Convention européenne des Droits de l'Homme, sur tout principe religieux.

[Arrêts de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strassbourg](#)

[Convention Européenne des Droits de l'Homme](#)

[Conseil de l'Europe, résolution 1743](#)

[Conseil de l'Europe, recommandation 1804](#)

et encore plein d'autres choses qui peuvent et doivent servir à l'interdiction des élus du parti Islam et à la révocation de ses élus...

David Erzet